

12

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 20.11.00.

30 Priorité :

43 Date de mise à la disposition du public de la  
demande : 24.05.02 Bulletin 02/21.

56 Liste des documents cités dans le rapport de  
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du  
présent fascicule*

60 Références à d'autres documents nationaux  
apparentés :

71 Demandeur(s) : PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES  
SA — FR.

72 Inventeur(s) : CAZES CHRISTOPHE et LEVITRE  
GILLES.

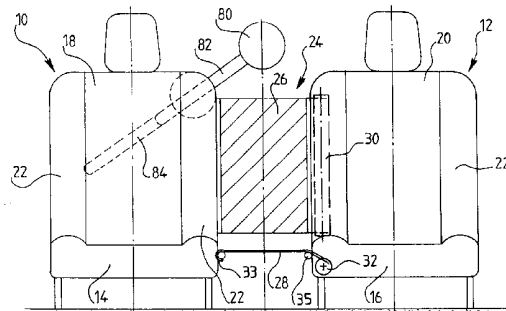
73 Titulaire(s) :

74 Mandataire(s) : CABINET WEINSTEIN.

54 ENSEMBLE DE SIÈGES POUR VÉHICULE AUTOMOBILE.

57 Cet ensemble de sièges pour véhicule automobile  
comprend deux sièges latéraux (10, 12) et un siège central  
(24) placé entre les sièges latéraux.

Le siège central (24) est constitué par une structure  
amovible déployable entre les faces latérales en regard des  
sièges latéraux.



La présente invention concerne un ensemble de sièges pour véhicule automobile, du type comprenant deux sièges latéraux et un siège central placé entre ces derniers.

5 Dans les véhicules automobiles de largeur limitée, il n'est généralement pas possible de positionner de front trois sièges de taille identique et de largeur suffisante pour procurer un maintien et un confort acceptables.

10 Pour pallier cet inconvénient, les véhicules automobiles sont souvent dotés de sièges latéraux de largeur classique, c'est à dire suffisante pour conférer au siège un bon confort, et d'un siège central de largeur réduite, généralement moins utilisé, s'escamotant, par  
15 exemple, dans le plancher, lorsqu'il est inutilisé.

Cette technique est cependant inexploitable lorsque le plancher du véhicule est pourvu d'un tunnel central. En outre, le confort du siège central est médiocre dans la mesure où il est dépourvu de maintien latéral.

20 Le but de l'invention est de pallier cet inconvénient.

Elle a donc pour objet un ensemble de sièges pour véhicule automobile du type précité, essentiellement caractérisé en ce que le siège central est constitué par  
25 une structure amovible déployable entre les faces latérales en regard des sièges latéraux.

On crée ainsi un ensemble de sièges pouvant adopter une configuration selon laquelle trois sièges sont disposés de front et selon laquelle la place centrale  
30 procure un confort acceptable dans la mesure où les boudins latéraux de maintien des sièges d'extrémité sont utilisés pour maintenir latéralement le passager occupant la place centrale.

Cet ensemble de sièges peut également comporter une  
35 ou plusieurs des caractéristiques suivantes, prises isolément selon toutes les combinaisons techniquement possibles :

- La structure amovible comporte deux nappes enroulées respectivement autour de rouleaux portés latéralement l'un par l'assise et l'autre par le dossier de l'un des sièges latéraux et déployables respectivement  
5 sensiblement dans le plan de l'assise et du dossier pour venir s'ancrer sur un moyen de fixation porté par l'autre siège latéral ;

- les rouleaux sont équipés chacun d'un enrouleur ;

- la structure amovible est constituée par une  
10 nappe pourvue de deux extrémités mutuellement opposées montées chacune sur une barre transversale, les extrémités respectivement avant et supérieure des bords en regard de l'assise et du dossier des sièges étant pourvues de moyens pour le montage desdites barres ;

15 - les barres sont des barres télescopiques ;

- la nappe est fixée sur les barres et est adaptée pour être plissée lors d'un escamotage des barres dans les sièges latéraux ;

- la partie médiane de la nappe et la zone de  
20 liaison entre l'assise et les dossiers de l'un au moins des sièges sont pourvues de moyens de fixation complémentaires ;

- l'un au moins desdits sièges latéraux est pourvu d'un logement de réception de la structure amovible ;

25 - il comporte en outre un appui-tête monté de manière déplaçable sur l'un des sièges entre une première position, dans laquelle il s'escamote dans ce dernier, et une deuxième position dans laquelle il se situe sensiblement dans le prolongement du dossier du siège  
30 central.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront de la description suivante, donnée uniquement à titre d'exemple, et faite en référence aux dessins annexés sur lesquels :

35 - la figure 1 est une vue schématique de face d'un premier exemple de réalisation d'un ensemble de sièges selon l'invention ;

- la figure 2 est une vue de profil de l'ensemble de sièges de la figure 1 ;

- la figure 3 est une vue en coupe selon la ligne III-III d'une partie de l'assise de l'un des sièges de la figure 2 ;

- la figure 4 est une vue schématique de face d'un autre exemple de réalisation d'un ensemble de sièges conforme à l'invention ;

- la figure 5 est une vue en coupe transversale selon la ligne V-V de la figure 4 ;

- la figure 6 est une vue en coupe selon la ligne VI-VI de la figure 4, montrant la structure du siège central en position rangée ;

- la figure 7 est une vue en coupe selon la ligne VII-VII d'une partie du dossier du siège visible sur la figure 5, montrant un exemple de réalisation des moyens de montage des barres sur le dossier des sièges ;

- la figure 8 illustre une variante des moyens de montage des barres sur le dossier ;

- la figure 9 illustre un autre mode de réalisation de l'ensemble de sièges conforme à l'invention ;

- la figure 10 est une vue en coupe selon la ligne X-X de la figure 9 ; et

- la figure 11 est une vue de détail du siège central de la figure 10 montrant les moyens de fixation complémentaires de la partie médiane du siège central sur les sièges latéraux.

En référence à la figure 1, on va décrire un premier exemple de réalisation d'un ensemble de sièges pour véhicule automobile conforme à l'invention.

Par exemple, il est destiné à constituer une rangée de sièges arrière d'un véhicule.

Cet ensemble comporte deux sièges latéraux 10 et 12 comportant chacun une assise 14, 16 et un dossier 18, 20 munis chacun de bourrelets latéraux, tels que 22, de maintien latéral.

Comme on le voit sur cette figure 1, les sièges latéraux 10 et 12 sont séparés l'un de l'autre d'une distance ne permettant pas l'insertion d'un troisième siège identique.

5 Conformément à l'invention, cet ensemble de sièges peut être complété par un siège central amovible, désigné par la référence numérique générale 24, constitué par une structure déployable entre les faces latérales en regard des sièges latéraux 10 et 12 et, en particulier,  
10 déployable entre les bourrelets latéraux 22 des zones d'extrémité latérales en regard des sièges latéraux.

Dans l'exemple de réalisation représenté sur les figures 1 à 3, le siège central 24 est constitué par une association de deux nappes 26 et 28 enroulées autour de  
15 rouleaux, respectivement 30 et 32, portés l'un par le dossier et l'autre par l'assise de l'un des sièges latéraux, à savoir le siège désigné par la référence 12 sur la figure 1.

Plus particulièrement chaque nappe est enroulée  
20 autour d'un rouleau porté latéralement par le côté de l'un des sièges latéraux qui est tourné vers l'autre siège, et est déployable transversalement vers ce dernier.

L'extrémité libre de chaque nappe est pourvue d'un crochet 33 venant s'ancrer sur une tige 34 portée par la  
25 face latérale de l'autre siège.

Des rouleaux de guidage 35 maintiennent les nappes tendues selon un plan généralement parallèle au plan de l'assise 14, 16 et du dossier 18, 20 des sièges latéraux.

Ces rouleaux 35 ainsi que la tige 34 sont  
30 positionnés selon un plan décalé par rapport aux faces respectivement supérieure et antérieure des sièges latéraux de manière que les bourrelets de maintien 22 assurent un maintien latéral d'un passager occupant la place centrale.

35 Enfin, de préférence, les rouleaux 30 et 32 autour desquels les nappes 26 et 28 sont enroulées sont associés chacun à un enrouleur de manière, d'une part, à assurer

un blocage des nappes 26 et 28 lorsqu'elles se situent en position active et, d'autre part, un enroulement automatique de ces dernières, lorsqu'elles sont décrochées des tiges de maintien 30.

5 On va maintenant décrire, en référence aux figures 4 à 8, un autre exemple de réalisation d'un ensemble de sièges conforme à l'invention.

Comme dans l'exemple de réalisation décrit précédemment, cet ensemble de sièges comporte deux sièges  
10 latéraux 36 et 38, similaires aux sièges latéraux décrits en référence à la figure 1, entre lesquels s'étend une nappe 40.

Selon cet exemple de réalisation, la nappe 40 est tendue entre deux barres 42 et 44 d'extrémité, ces barres  
15 s'étendant transversalement et venant se loger, par leurs zones d'extrémité respectives, dans deux paires de gorges, telles que 46 ménagées dans les sièges latéraux. En particulier, une première paire de gorge est ménagée dans les bords latéraux en regard de l'extrémité  
20 supérieure des dossiers 47 et 48 des sièges latéraux, l'autre paire étant prévue dans les bords latéraux en regard de l'extrémité avant des assises 49 et 50 des sièges latéraux, en considérant l'orientation conventionnelle des sièges 36 et 38 dans le véhicule.

25 Comme représenté en traits mixtes sur la figure 4, et visible sur la figure 6, après avoir déposé la nappe 40 portant les barres transversales 42 et 44, il est possible de ranger cette dernière dans un logement 52, par exemple ménagé dans la face postérieure de l'un des  
30 sièges. Par exemple, ce logement peut être équipé d'un volet rabattable.

Comme cela est visible sur la figure 8, en variante, il est possible de doter la nappe 40 de barres transversales déployables de façon télescopique, par  
35 exemple, réalisées sous la forme de deux tiges 42-a et 42-b coulissant l'une dans l'autre, un ressort 42-c sollicitant les tiges 42-a et 42-b en position déployée.

Ainsi, selon cette variante, pour posséder au montage de la nappe 40, il convient d'exercer un effort sur les tiges 42-a et 42-b de manière à pouvoir les insérer dans les gorges ménagées dans les sièges latéraux.

On va maintenant décrire, en référence aux figures 9 à 11, un troisième exemple de réalisation d'un ensemble de sièges conforme à l'invention.

Cet ensemble de sièges comporte également deux sièges latéraux 54 et 56 pourvus chacun d'une assise 58 et d'un dossier 60 et entre lesquels s'étend une nappe 62 amovible.

Comme dans l'exemple de réalisation décrit en référence aux figures 4 à 8, la nappe 62 est portée par deux barres d'extrémité 64 et 66 transversales montées chacune de manière coulissante dans des passages transversaux, respectivement 68 et 70, ménagés, d'une part dans la zone d'extrémité supérieure du dossier 56 de l'un des sièges, et d'autre part dans la zone d'extrémité avant de l'assise de ce siège.

En position active déployée, les barres 64 et 66 s'insèrent, par leur extrémité libre, dans des logements, respectivement 72 et 74, ménagés dans l'autre siège, en regard des passages 68 et 70.

Selon cet exemple de réalisation, en position de stockage de la nappe 62, c'est-à-dire lorsque les barres transversales 64 et 66 s'escamotent dans les passages 68 et 70, celle-ci peut être soit enroulée sur l'une des barres transversales soit séparée de celles-ci.

En variante, la nappe 62 peut être adaptée pour être repliée par plissage contre la face latérale de l'un des sièges.

Enfin, en référence à la figure 11, dans l'un des modes de réalisation selon lequel la nappe s'étend de haut en bas et d'arrière vers l'avant du véhicule, la partie médiane de la nappe est pourvue d'un crochet 76 venant s'ancrer sur un point de fixation 78 par exemple

prévu dans la zone de liaison entre l'assise et le dossier de chacun des sièges latéraux ou de l'un de ceux-ci.

On notera enfin que, selon les différents modes de réalisation qui viennent d'être décrits, la place centrale est avantageusement complétée par un appui-tête 80 monté sur une tige 82 elle-même montée de manière coulissante dans un passage 84 s'étendant en oblique dans l'un des sièges latéraux, entre une première position escamotée, représentée en traits mixtes sur les figures 1 et 9, dans laquelle l'appui-tête 80 est rangé dans le dossier, et une position active déployée, représentée en traits pleins, dans laquelle il s'étend sensiblement dans le plan du dossier du siège central, de manière à constituer une surface d'appui pour la tête d'un passager.



REVENDICATIONS

1. Ensemble de sièges pour véhicule automobile  
5 comprenant deux sièges latéraux (10, 12 ; 36, 38 ; 54,  
56) et un siège central (24 ; 40 ; 62) placé entre les  
sièges latéraux, caractérisé en ce que le siège central  
(24 ; 40 ; 62) est constitué par une structure amovible  
déployable entre les faces latérales en regard des sièges  
10 latéraux.

2. Ensemble de sièges selon la revendication 1,  
caractérisé en ce que la structure amovible comporte deux  
nappes (26, 28) enroulées respectivement autour de  
rouleaux (30, 32) portés latéralement, l'un par l'assise  
15 (16), et l'autre par le dossier (20) de l'un des sièges  
latéraux (12), et déployables respectivement sensiblement  
dans le plan de l'assise et du dossier pour venir  
s'ancrer sur un moyen de fixation (34) porté par l'autre  
siège latéral (10).

20 3. Ensemble de sièges selon la revendication 2,  
caractérisé en ce que les rouleaux (30, 32) sont équipés  
chacun d'un enrouleur.

4. Ensemble de sièges selon la revendication 1,  
caractérisé en ce que la structure amovible est  
25 constituée par une nappe (40 ; 62) pourvue de deux  
extrémités mutuellement opposées montées chacune sur une  
barre transversale (42, 44 ; 64, 66), et en ce que les  
zones d'extrémité respectivement avant et supérieure des  
bords en regard de l'assise et du dossier des sièges sont  
30 pourvues de moyens (42a, 42b, 42c ; 68) pour le montage  
desdites barres.

5. Ensemble de sièges selon la revendication 4,  
caractérisé en ce que les barres (42) sont des barres  
télescopiques.

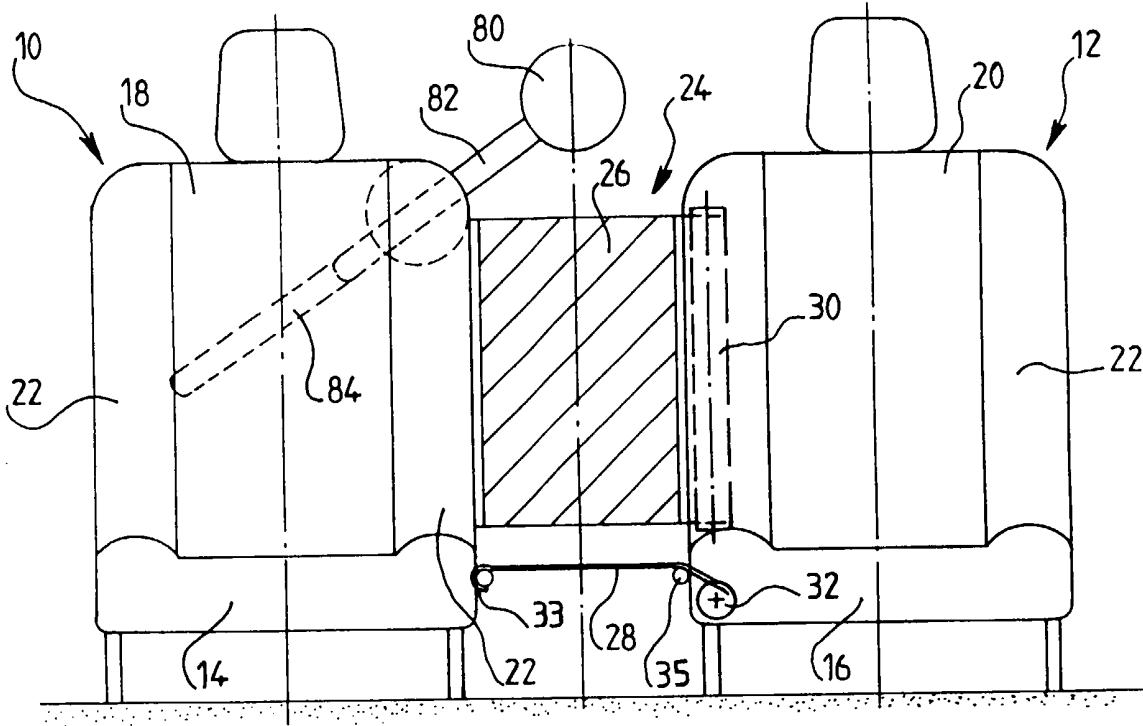
35 6. Ensemble de sièges selon la revendication 5,  
caractérisé en ce que la nappe (40 ; 62) est fixée sur  
les barres et est adaptée pour être plissée lors d'un

escamotage des barres (42, 44 ; 64, 66) dans les sièges latéraux.

7. Ensemble de sièges selon l'une quelconque des revendications 4 à 6, caractérisé en ce que la partie médiane de la nappe et la zone de liaison entre l'assise et le dossier de l'un au moins des sièges latéraux sont pourvues de moyens de fixation (76, 78) complémentaires.

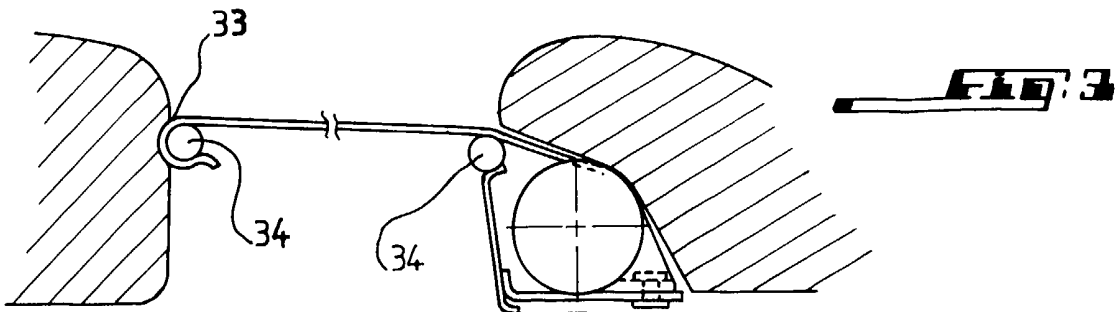
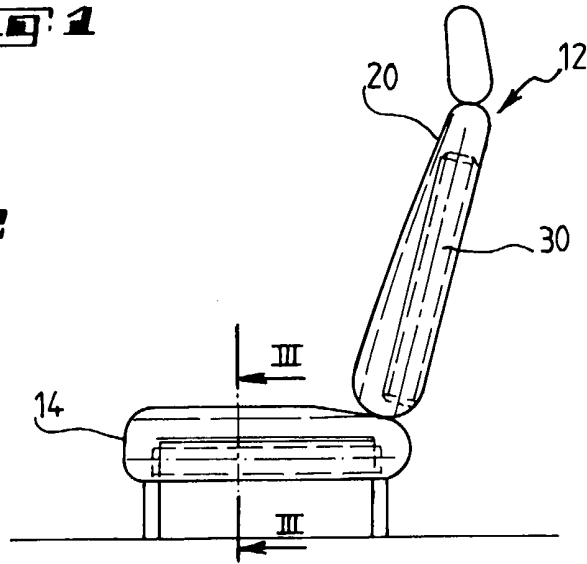
8. Ensemble selon l'une quelconque des revendications 4 à 7, caractérisé en ce que l'un au moins desdits sièges latéraux est pourvu d'un logement (52) de réception de la structure amovible.

9. Ensemble selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisé en ce qu'il comporte en outre un appui-tête (80) monté de manière déplaçable sur l'un des sièges entre une première position, dans laquelle il s'escamote dans ce dernier et une deuxième position dans laquelle il se situe sensiblement dans le prolongement du dossier du siège central.

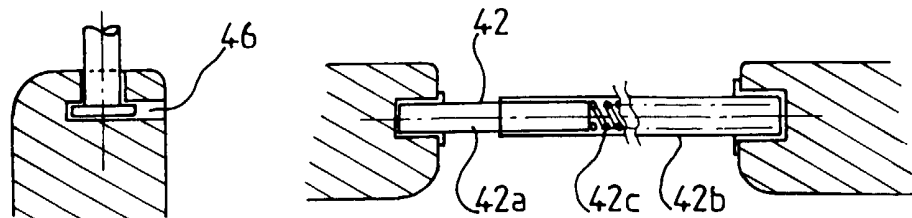
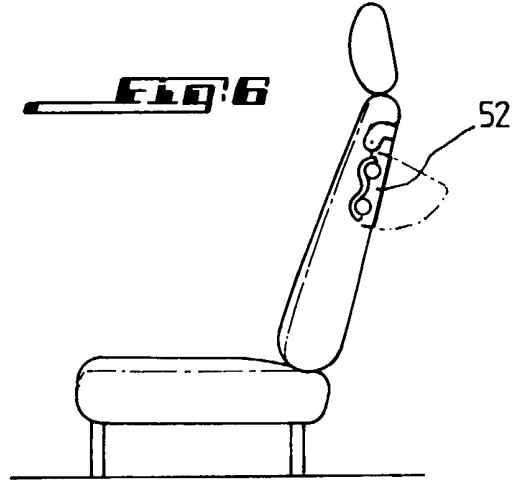
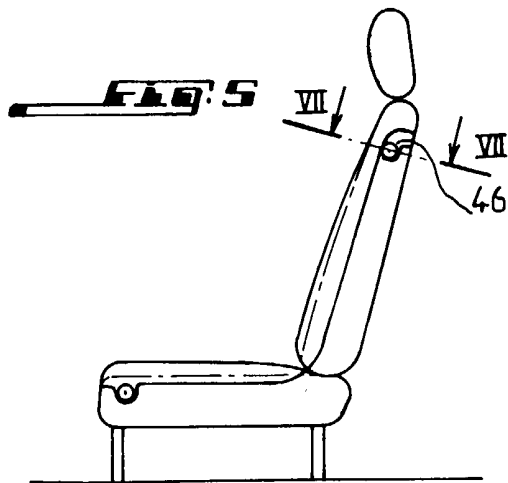
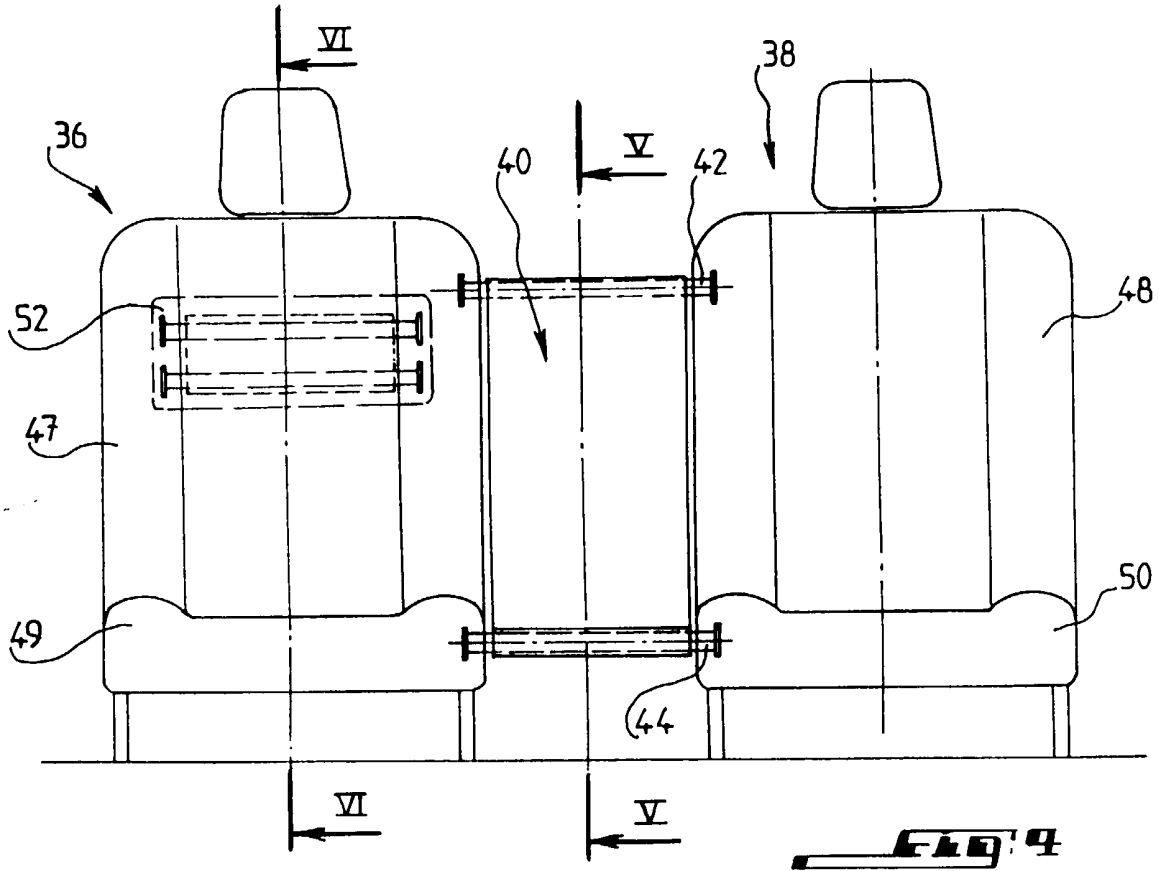


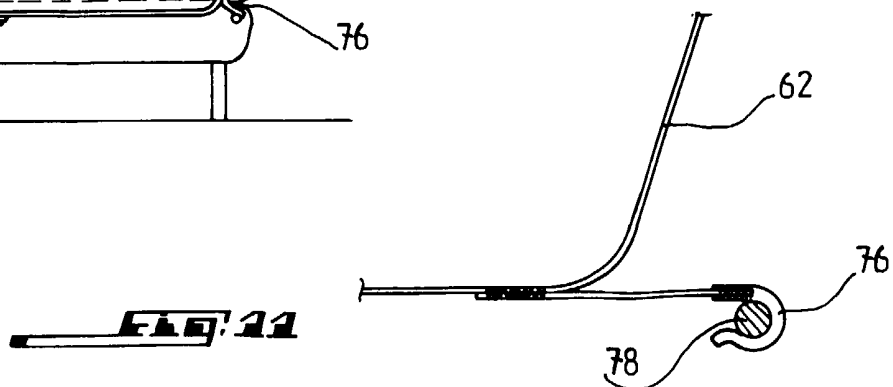
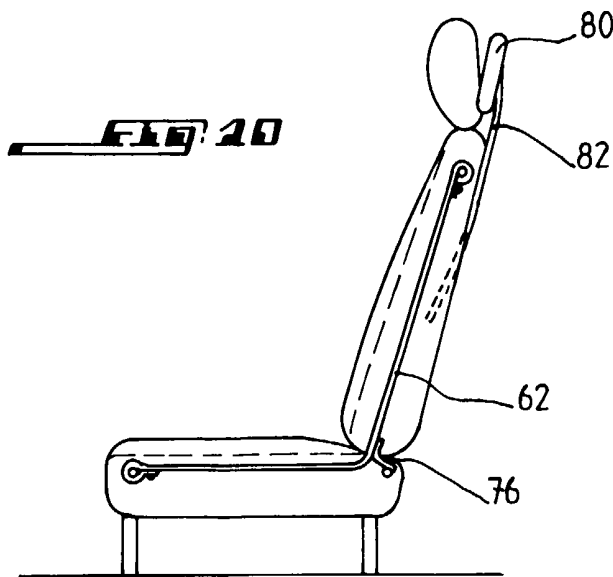
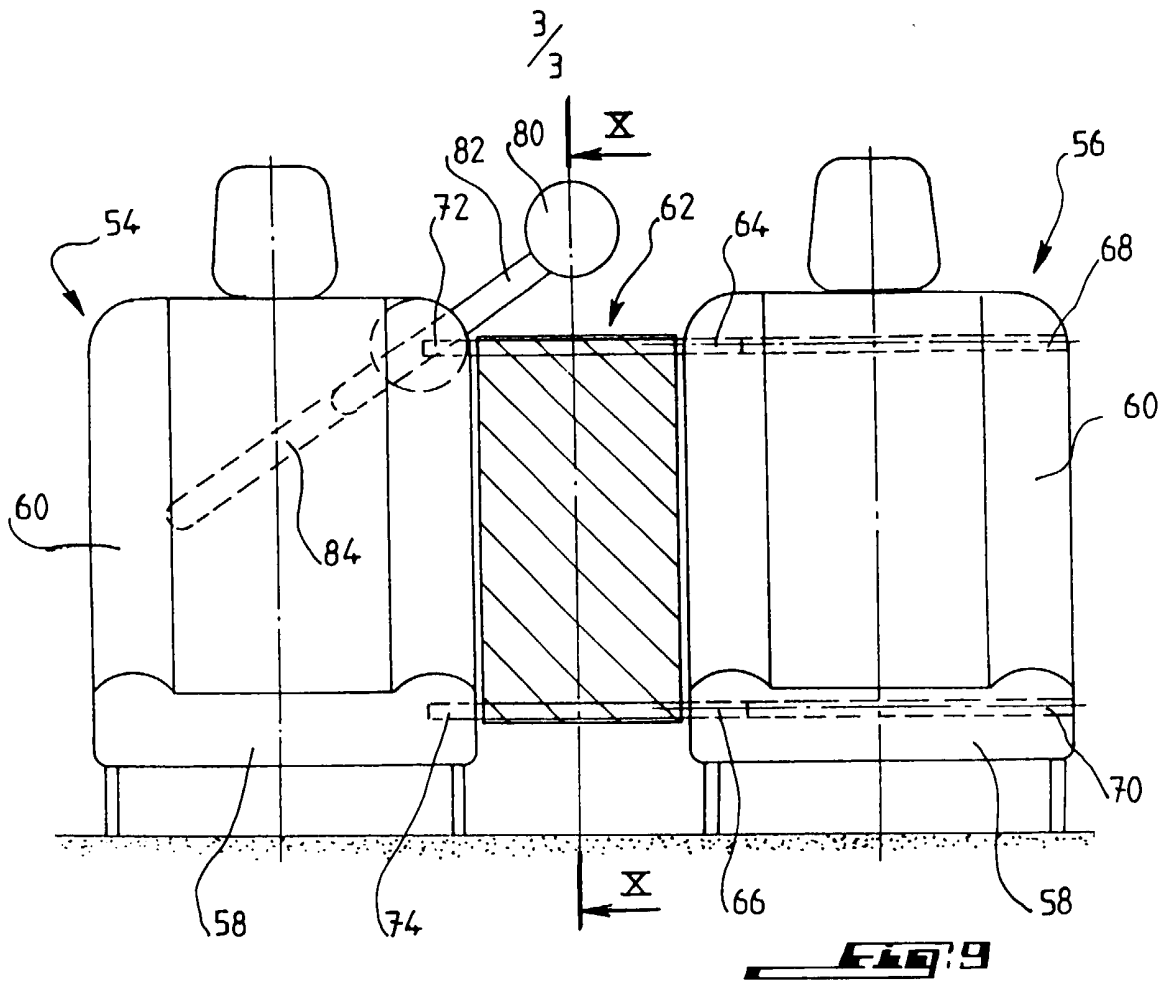
**FIG. 1**

**FIG. 2**



**FIG. 3**





DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concerné(e)s	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	US 5 342 111 A (CHARLES HARLAN W) 30 août 1994 (1994-08-30)	1-3	B60N2/01 B60N2/48
Y	* le document en entier *	4-7	
A	---	8,9	
Y	US 3 273 877 A (GENERAL MOTORS CORP.) 20 septembre 1966 (1966-09-20)	4-7	
A	* le document en entier *		
A	---		
A	US 4 545 614 A (ABU-ISA ISMAT A ET AL) 8 octobre 1985 (1985-10-08)	1	
A	* le document en entier *		
A	---		
A	EP 0 562 240 A (AUDI NSU AUTO UNION AG) 29 septembre 1993 (1993-09-29)	1,9	
A	* figure *		
A	---		
A	US 4 881 777 A (DORSHIMER GLENN E) 21 novembre 1989 (1989-11-21)	1,9	
	* figures 1,2 *		
	-----		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (Int.Cl.7)
			B60N
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
2 août 2001		Cauderlier, F	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITÉS			
X : particulièrement pertinent à lui seul		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure.	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire		& : membre de la même famille, document correspondant	

1